

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24-28 mars 2018

Débat Général sur le thème : « Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes »

INTERVENTION DU TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET CHEF DE

LA DELEGATION PARLEMENTAIRE DE

LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

- **Excellence Madame la Présidente de l'Union Interparlementaire (UIP) ;**
- **Excellences, Distingués Invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. C'est pour nous un grand honneur de nous exprimer, au nom du Parlement du Burundi, devant cette auguste Assemblée. Nous remercions la Présidente et le Secrétaire Général de l'UIP pour avoir invité notre Délégation à participer à ces assises dans cette belle ville de Genève.

2. Nous exprimons notre profonde gratitude à la Confédération suisse pour nous avoir accueillis fraternellement.

- **Excellences, Mesdames et Messieurs ;**

3. Le Parlement du Burundi félicite l'UIP pour le choix du thème du débat général de sa 138^{ème} Assemblée, à savoir : « **Renforcer le régime mondial applicable aux migrants et aux réfugiés : le besoin de solutions politiques fondées sur des données probantes** ».

4. En effet, près de 258 millions de personnes, soit 3,4% de la population mondiale, ne vivent pas dans leurs pays. Il s'agit de migrants qui sont à la recherche d'une vie meilleure et de réfugiés qui ont fui les persécutions, les conflits ou d'autres événements tragiques.

5. En septembre 2016, les 193 membres de l'Assemblée générale de l'ONU ont adopté, à l'unanimité, un texte appelé « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants » réaffirmant l'importance du régime international applicable aux réfugiés et migrants en traduisant l'engagement des Etats membres à renforcer et améliorer les mécanismes de protection des migrants.

6. Ce texte ouvre la voie à l'adoption de deux nouveaux traités mondiaux en 2018 : le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

7. Concernant le Burundi, il a élaboré sa **Politique Nationale de Migration** dont l'objectif général « est de doter le Burundi d'un cadre politique et stratégique national cohérent pour gérer les migrations à court, moyen et long terme afin de contribuer à faire du Burundi un pays stable et sûr, attractif, accueillant et ouvert, résolument engagé sur la voie du développement social et économique durable ».

8. Cette Politique promeut des partenariats aux niveaux national, bilatéral, régional, international, avec des Etats et tout autre acteur pertinent.

9. Cependant, avant cette Politique, en juillet 1962, le Burundi a géré un afflux de réfugiés rwandais. Il a également accueilli des réfugiés fuyant la République Démocratique du Congo (RDC) à cause de l'insécurité. Entre 2002 et 2013, 62.854 congolais sont arrivés par vagues successives et ont été établis dans des camps à l'intérieur du pays et à Bujumbura, la capitale du pays. Avec le début 2018, 11.896 congolais sont à la recherche d'un asile suite aux affrontements dans la province du Sud-Kivu en RDC ; ils sont en train d'être identifiés.

10. S'agissant du Burundi, à cause des manifestations qui ont abouti au coup d'Etat avorté du 13 mai 2015, certains burundais ont fui le pays principalement vers le Rwanda, la RDC, la Tanzanie et l'Ouganda, mais beaucoup d'entre eux sont de retour au Burundi.

11. Concernant le statut des réfugiés, l'article 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme affirme que devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans d'autres pays, tout en disposant que « ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies ». Les putschistes n'ont pas droit à l'asile.

12. Avec le retour progressif de la paix et de la sécurité dans le pays, plus de 200.000 réfugiés sont déjà retournés volontairement au pays natal depuis 2016. Du 25 janvier au 8 mars 2018, on a dénombré 1.561 ménages, avec 5.292 personnes rentrées au pays.

13. Ayant retrouvé la paix grâce au concours de la Communauté internationale, le Burundi a volé au secours d'autres pays en détresse en participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et de l'Union Africaine, avec, à titre d'exemple, des contingents de plus de 5.000 soldats pour l'AMISOM en Somalie et de plus de 700 soldats pour la MINUSCA en République Centrafricaine ; ils sont particulièrement appréciés.

14. Pour cela, le Gouvernement du Burundi a dernièrement remercié le Conseil de Sécurité de l'ONU pour sa reconnaissance des pertes subies par « les soldats de la paix burundais servant dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et celles dirigées par l'Union Africaine ». Le même Gouvernement du Burundi réitère sa détermination à lutter contre le terrorisme, d'où qu'il vienne. En participant à la stabilisation d'autres pays en crise, le Burundi contribue ainsi à relever les défis posés par les questions des migrants et des réfugiés.

15. En retour, le Parlement du Burundi souhaiterait que la Communauté internationale reconnaisse ces efforts de notre pays et le remercie notamment par une représentation visible dans les différentes instances de l'UA, de l'ONU et les organisations inter-gouvernementales, tels que les organismes de médiation.

16. Malheureusement, les sanctions que l'Union Européenne a prises contre le Burundi pénalisent à la fois la population intérieure et les réfugiés ; elles ne créent pas les conditions favorables au retour des réfugiés et migrants dans leur pays dans la dignité.

17. Le Parlement du Burundi demande le soutien de l'UIP et de la Communauté internationale pour que l'Union Européenne se décide de lever ces sanctions injustes pour le peuple burundais.

· **Excellences, Mesdames et Messieurs ;**

-

18. Aujourd'hui, au moment où le Burundi se prépare aux échéances électorales de 2020 et au référendum constitutionnel du 17 mai 2018, qui est un droit pour tous les Burundais, des rapports mensongers et erronés sont produits sur notre pays par certains organismes des Nations Unies. Nous saisissons cette occasion pour rejeter de tels rapports car ils risquent de menacer la sécurité d'un pays calme où les citoyens vaquent à leurs activités quotidiennes et jouissent pleinement de leurs droits.

19. Le Parlement de la République du Burundi invite les auteurs de ces rapports à collaborer avec les élus du peuple, qui connaissent mieux la réalité, lors des processus d'élaboration de ces rapports.

Nous vous remercions.